

En mars 1973, les délégués de 80 nations se réunissaient à Washington afin de négocier un accord international nouveau et sans précédent en vue de conserver la flore et la faune de la planète.

Cet accord, connu sous le nom de CITES – Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction – a été conçu pour atteindre deux buts:

- premièrement, protéger les espèces sauvages menacées d'extinction des effets négatifs du commerce et
- deuxièmement, établir un système mondial garantissant que le commerce des autres espèces est pratiqué sur une base durable, en prévision de l'avenir.

Ce double objectif – la protection des espèces menacées d'extinction et l'encouragement de l'exploitation durable des autres espèces – est toujours de mise – plus encore dans le monde des années 1990 que dans celui des années 1970.

Forte de ses 124 Parties, la CITES est aujourd'hui le traité touchant à l'environnement qui associe le plus d'Etats. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir les nouveaux membres de la famille CITES à la présente session, ainsi que la Roumanie, qui deviendra Partie le 16 novembre, et la Sierra Leone et l'Erythrée, dont l'adhésion prendra effet en janvier prochain.

Un mot sur la présente session de la Conférence des Parties. Nombreux sont ceux parmi vous qui viennent juste d'arriver; cependant, je ne doute pas que vous ayez déjà remarqué la beauté de Fort Lauderdale et la chaleureuse hospitalité de ses habitants. La présente session n'aurait pas été possible sans le dévouement de la population du comté de *Greater Broward* – de ses hommes d'affaires à ses écoliers. Vous avez pu goûter à ce que nous appelons "l'hospitalité du sud".

Le Gouvernement américain est responsable de l'intendance mais nous n'aurions pas réussi sans l'aide de nos nombreux sponsors des secteurs industriels et privés. La générosité des milieux d'affaires américains et le soutien de la population sont le gage de leur appréciation des principes de la CITES. Les milieux d'affaires américains ont fait don de la quasi totalité de l'équipement de bureau que vous utiliserez durant ces deux semaines.

Une "pseudo-conférence" tenue par les étudiants la semaine dernière à Fort Lauderdale a contribué à faire apprécier et comprendre la CITES à la population de la région. Quelque 550 étudiants représentant les 250 écoles publiques et privées du comté de Broward ont formulé des résolutions similaires à celles que nous examinerons ces deux prochaines semaines; ils nous communiqueront celles qu'ils ont adoptées à la majorité des deux-tiers. Il sera intéressant et instructif de savoir ce que les étudiants pensent de ces questions.

La CITES doit aller de l'avant en s'appuyant sur ses succès. L'un des plus importants d'entre eux est l'action entreprise par les Parties en 1989 pour mettre un terme au commerce de l'ivoire et à ses effets dévastateurs sur les populations d'éléphants d'Afrique. L'interdiction de commerce de l'ivoire doit être maintenue pour que les populations d'éléphants aient une chance de se reconstituer.

Parallèlement, nous reconnaissons que certains pays d'Afrique ont dû renoncer à une importante source de

revenus en raison de l'interdiction du commerce de l'ivoire. Honorant les engagements pris au cours de la session de 1989 d'augmenter leur assistance, les Etats-Unis d'Amérique ont à présent créé un fonds, auquel ils versent un million de dollars par an, réservé à des projets de lutte contre le braconnage et de conservation des éléphants dans les Etats africains de l'aire de répartition. Il est clair que les besoins de conservation de ces Etats sont bien plus importants que ce qu'eux-mêmes et le fonds américain peuvent fournir. Il faudrait que d'autres Parties à la CITES versent une assistance financière complémentaire qui serait utilisée tant sous forme d'assistance directe que pour développer l'exploitation durable des populations d'éléphants à des fins autres que le commerce de l'ivoire – l'écotourisme par exemple et, là où la taille des troupeaux doit être limitée, la chasse sportive.

Si la question des éléphants a largement retenu l'attention de sessions précédentes, il ne faudrait pas qu'elle cache d'autres problèmes plus pressants. Parmi les nouvelles questions que nous aborderons à la présente session, aucune n'est plus critique que la disparition imminente du tigre et de la plupart des espèces de rhinocéros en raison du commerce illicite dont leurs parties et produits font l'objet. A l'appui des décisions prises par le Comité permanent de la CITES en réaction au commerce illicite dévastateur de produits de rhinocéros et de tigre, le président Clinton a, pour la première fois, imposé cette année des sanctions commerciales en application de l'amendement Pelly. Cet amendement est une loi américaine autorisant les sanctions commerciales à l'encontre des pays dont les pratiques commerciales sapent l'efficacité de la CITES.

Par ailleurs, je suis heureuse d'annoncer que le mois dernier, le Congrès américain a adopté une loi, que le président Clinton a signée – la *Rhino and Tiger Conservation Act* – établissant un nouveau fonds qui servira à fournir une assistance financière à la conservation dans les Etats de l'aire de répartition des rhinocéros et du tigre.

La situation précaire des rhinocéros et du tigre souligne la nécessité que nous ressentons tous d'accorder une attention accrue à l'application de la Convention. Nous devons trouver les moyens de favoriser la communication et la coopération entre les pays Parties à la CITES, afin de trouver des mécanismes de lutte contre la fraude et de fournir une formation aux Parties qui ont la volonté mais pas les moyens d'améliorer leur application de la CITES. A cet égard, je suis particulièrement heureuse d'annoncer une autre initiative des Etats-Unis. Avec la coopération généreuse de l'*US Agency for International Development's Asia Environmental Programme*, le *United States Fish and Wildlife Service* met en oeuvre un nouveau programme de formation des inspecteurs chargés de la faune et de la flore sauvages, à l'intention de plusieurs Parties de la région d'Asie. Ce partenariat durera toute l'année 1995; nous tiendrons dès cette semaine des réunions avec quelques-uns des pays concernés afin de commencer à nous organiser.

La lutte contre la fraude est l'un des grands thèmes de la présente session et nous y souscrivons pleinement. Les crimes contre les espèces sauvages se multiplient. Je vous demande instamment de visiter, dans la salle d'exposition – à côté – l'exposition présentée par le Gouvernement américain; vous y verrez des preuves directes du commerce illicite de produits d'espèces sauvages. Alors même que nous nous tournons vers les 20 prochaines années de la CITES, il nous faut, plus qu'auparavant, nous

engager à coopérer dans la lutte contre la fraude. La signature récente de l'Accord de Lusaka, qui implique un effort très positif de coopération des Etats africains dans la lutte contre la fraude, est un événement très encourageant. Il est à espérer que ce sera un modèle pour d'autres accords régionaux du même type.

Les Etats-Unis d'Amérique considèrent l'Annexe II comme l'un des piliers de la Convention – le mécanisme par lequel les Etats des aires de répartition et les pays consommateurs peuvent s'associer pour favoriser l'exploitation durable des espèces avant qu'il ne soit trop tard. Nous en avons un exemple parfait ici, aux Etats-Unis. Nous avons récemment constaté le déclin des tortues boîtes d'Amérique du Nord dû à plusieurs facteurs, notamment la dégradation de l'habitat et l'intensification du commerce international non réglementé. En tant qu'important Etat de l'aire de répartition de cette espèce, nous avons soumis une proposition en vue de son inscription à l'Annexe II afin de demander l'assistance et la coopération internationales qui font la force de la CITES. L'inscription des tortues boîte à l'Annexe II contribuera à réglementer le commerce et à lui garantir une base durable; elle aidera nos Etats à consolider leur action de lutte contre la fraude.

En prenant ses décisions concernant les inscriptions aux annexes, la CITES doit continuer à utiliser les meilleures données scientifiques disponibles, afin de maintenir sa crédibilité scientifique et son objectivité. Nous ne devons jamais oublier que la force de la CITES réside dans une approche scientifique solide et rigoureuse. La révision des critères d'inscription est une des questions les plus importantes dont nous discuterons au cours de la session. Nous travaillerons de concert à garantir que quelles que soient les décisions prises, elles seront scientifiquement valables, véritablement objectives et nous donneront à nous, Parties, les moyens d'atteindre les buts de conservation inhérents à notre mission.

Au nom du président Clinton, du vice-président Al Gore et du secrétaire à l'Intérieur Bruce Babbitt, permettez-moi de vous dire à quel point toute la délégation des Etats-Unis d'Amérique est honorée de se joindre à vous pour faire de cette neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES une session fructueuse et mémorable au cours de laquelle notre engagement commun vis-à-vis de la conservation des systèmes naturels garants de notre existence nous aura rapproché.

ALLOCUTION DE MADAME SYLVIA POITIER,  
PRESIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU COMTE DE BROWARD

C'est pour moi un honneur que d'être ici pour vous accueillir personnellement aux Etats-Unis d'Amérique, et plus particulièrement à Fort Lauderdale, comté de Broward, Floride, pour cette session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

En tant que présidente du Conseil des commissaires du comté de Broward et au nom des 1 300 000 habitants et des écoliers de notre communauté, je tiens à vous dire que c'est pour nous un privilège particulier – dont nous sommes fiers, à juste titre – que d'accueillir cette importante conférence sur l'environnement.

La population de l'agglomération de Fort Lauderdale reconnaît que les secteurs publics et privés doivent travailler ensemble à prouver qu'écologie et tourisme ne sont pas incompatibles. Nous reconnaissons que nous **pouvons** les concilier, que nous le **devons** et qu'en fait, **l'un ne va pas sans l'autre**.

Il y a bien des mois, j'ai eu le plaisir de rencontrer ici-même, au centre de conférences du Grand Fort Lauderdale/comté de Broward, votre distingué Secrétaire général, Izgrev Topkov, et le Directeur du *Unites States Fish and Wildlife Service*, Mollie Beattie, lors de la cérémonie officielle de signature en vue de la session de la Conférence des Parties.

Un grand dévouement et une intense activité de préparation et d'organisation ont été consacrés à la planification de la session afin qu'elle s'inscrive comme la meilleure dans les annales de la CITES.

L'agglomération de Fort Lauderdale reconnaît l'importance de vos sessions plénières dont les résultats influent sur les politiques en matière de commerce international des espèces menacées. Nous comprenons le caractère sérieux des questions que vous traitez. Nous ne vous recommanderons cependant pas de vous consacrer uniquement au travail et d'exclure tout loisir durant votre séjour parmi nous.

Nous espérons que vous aurez l'occasion de voir une partie de notre patrimoine local. Nous vous invitons à revenir avec

famille et amis sur nos rivages ensoleillés pour découvrir les nombreux plaisirs qui s'offrent à vous – des plages aux Everglades – sous les ciels cléments du sud de la Floride.

Vous aurez un aperçu de la chaleur de notre hospitalité lors de la réception de bienvenue intitulée "La bannière étoilée" à laquelle nous vous convions en fin d'après-midi, à 18 heures. Nous sommes sûrs que vous vous divertirez au gala de ce soir.

J'ai maintenant une proclamation spéciale à vous lire.

Considérant que la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (plus simplement connue sous le nom de CITES) se réunit pour la première fois depuis 20 ans aux Etats-Unis d'Amérique ...

Considérant que la neuvième session de la Conférence des Parties a lieu au centre de conférences du Grand Fort Lauderdale/comté de Broward ...

Considérant que les habitants et les écoliers du comté de Broward sont fiers d'accueillir les 2000 délégués CITES de 124 pays du monde entier ...

Considérant que le comté de Broward reconnaît l'importance d'une communauté dont les membres travaillent de concert à résoudre des questions délicates touchant aux ressources naturelles ...

Considérant que la session de la Conférence des Parties à la CITES rapportera plus de \$ 7 millions à l'économie du comté de Broward ...

Considérant que le comté de Broward reconnaît la valeur de la CITES en tant que traité protégeant des effets négatifs du commerce, les espèces animales et végétales menacées ...

Nous, Conseil des commissaires du comté de Broward, proclamons au Grand Fort Lauderdale, comté de Broward, Floride, la période du 6 au 18 novembre 1994 "Semaines des espèces menacées" et invitons instamment les habitants à se joindre à nous dans nos remerciements et notre appréciation de la session de la CITES.

C'est pour moi un très grand plaisir que de prendre la parole devant la neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES.

Monsieur le Président, lorsque la CITES a été ouverte à la signature, il y a plus de 20 ans, elle constituait une solution innovatrice à un problème qui nous concernait tous. C'était un instrument en avance sur son temps.

Les Parties à la Convention se rendaient compte que certains aspects du commerce international étaient un important facteur de destruction de l'environnement mondial et que le commerce international non contrôlé était peut-être le deuxième facteur de déclin de nos espèces sauvages, après la destruction de l'habitat.

Bien que l'expérience pratique du contrôle du commerce illicite des espèces sauvages fût défaut, le sentiment prévalant était que si des mesures n'étaient pas prises rapidement, une partie de notre patrimoine écologique mondial risquait de disparaître à jamais. Ces considérations aboutirent à la signature d'un traité international – le premier à utiliser les leviers du commerce dans l'intérêt de la conservation.

Aujourd'hui, en constatant l'augmentation du nombre de Parties, je n'hésiterai pas à dire que l'ampleur prise par la Convention est le reflet des progrès accomplis par le mouvement de la conservation.

La famille CITES compte aujourd'hui 126 membres. Plusieurs Etats viennent d'adhérer à la Convention: le Mali, la Roumanie, l'Erythrée et la Sierra Leone. Je leur souhaite la bienvenue en tant que partenaires égaux dans l'action entreprise pour conserver notre patrimoine écologique.

Permettez-moi de mentionner un événement important qui a un rapport direct avec l'application de la Convention.

Le 9 septembre 1994, six pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe ont adopté et signé l'Accord de Lusaka sur la coopération dans la lutte contre la fraude en matière de commerce de faune et de flore sauvages. C'est là un succès important.

L'Afrique connaît une destruction sans précédent de sa faune et de sa flore sauvages en raison du braconnage financé dans une large mesure par les profits réalisés par les trafiquants d'espèces sauvages.

Je me souviens des commentaires faits par le secrétaire général de la CITES à l'occasion de la réunion du premier groupe d'experts sur l'accord de Lusaka. Il déclarait alors que nul n'ignorait que les méthodes traditionnelles de lutte contre la fraude, destinées à protéger certaines espèces africaines, avaient échoué.

Le commerce illicite des espèces sauvages, à l'instar d'autres causes de l'appauvrissement de l'environnement, ne respecte pas les frontières. Je félicite ces nations africaines et j'espère que l'accord de Lusaka sera suivi d'initiatives similaires visant à faire respecter le droit de l'environnement. Seule la coopération organisée au niveau international pour prendre des mesures de lutte contre la fraude permettra de s'opposer aux crimes contre l'environnement et les espèces sauvages résultant d'une coopération organisée elle aussi au niveau international.

La Conférence des Parties doit profiter de l'occasion qui lui est offerte ici pour se tourner vers l'avenir au lieu de s'en tenir aux acquis.

1. Vous n'êtes pas sans savoir que la Convention sur la diversité biologique est entrée en vigueur le 29

décembre 1993, moins de 18 mois après avoir été ouverte à la signature – un record pour ce type d'accord international.

A mesure qu'approche la première Conférence des Parties – qui se tiendra le mois prochain aux Bahamas – il vaut la peine de souligner que cette convention est pour les Parties contractantes plus qu'un ensemble de droits et obligations. C'est un moyen d'entraide équitable dans la quête du développement durable. C'est un traité dont la mission et la vision sont axés sur l'équité. C'est un traité comportant un mécanisme interne permettant de faire avancer le processus d'application.

La mise en oeuvre effective et réussie de la convention aura des implications mondiales, régionales et nationales importantes, présentant à la fois des défis à relever et des occasions à saisir. Par exemple, la recherche sur le savoir, les pratiques et les technologies traditionnels et leur mise en application est importante pour la conservation viable de la diversité biologique et les programmes axés sur la durabilité.

En élaborant cette convention, nous avons compris que les décisions en matière de conservation ou d'utilisation durable de la diversité biologique doivent être fondées sur des critères objectifs. Nous savons tous que la conservation intégrale – pas plus que l'exploitation aveugle de la diversité biologique – n'est économiquement faisable, techniquement possible, ou socialement souhaitable. C'est pourquoi il convient de préparer des profils nationaux de diversité biologique afin de réunir une somme d'informations sur lesquelles seront fondées les priorités et les mesures appropriées, ce qui aura des conséquences pour l'application d'autres conventions relatives à la conservation – la CITES, par exemple.

Ce n'est que lorsqu'une démarche globale sera retenue et appliquée que toute la gamme d'avantages et de possibilités offerte par la Convention sera pleinement exploitée.

On entend de plus en plus souvent poser la question suivante: est-il vraiment nécessaire de continuer d'appliquer des conventions spécialisées telles que la CITES puisque nous avons à présent adopté une approche plus générale et plus globale avec la Convention sur la diversité biologique?

La Convention sur la diversité biologique et le mécanisme de financement mondial servant à financer les activités internationales visant à éliminer les menaces à l'environnement mondial sont axés strictement sur un plan national. Lorsque la Convention sur la diversité biologique a été élaborée et négociée, il était généralement admis que les conventions de conservation existantes conserveraient leur champ d'activité propre. Ainsi, vous ne trouverez aucune disposition relative au commerce international des espèces menacées dans cette convention. De même, bien que les espèces migratrices soient couvertes par la Convention sur la diversité biologique, vous n'y trouverez aucun instrument de coopération internationale pour la conservation de ce groupe d'espèces.

Afin d'améliorer la coordination entre les diverses conventions, le PNUJ a organisé la première réunion sur la coordination des secrétariats des conventions

relatives à l'environnement à Genève, du 28 au 30 mars 1994.

Au cours de cette réunion, un esprit positif, favorable à la coordination entre les différentes conventions, a prévalu. Je mentionnerai ici quelques idées force:

- établir un réseau d'échange d'informations entre les conventions;
- entreprendre, conjointement avec le Secrétariat de la CMS, une étude sur les aspects légaux de la complémentarité des conventions relatives à la diversité biologique;
- entreprendre, sur la base des informations fournies par les secrétariats, une étude comparative des pratiques actuelles en matière de mise en oeuvre des conventions, en vue de trouver les moyens et mécanismes d'application les plus efficaces pouvant être repris pour d'autres instruments.

Les liens entre la CITES et les autres conventions sont une des questions importantes que vous devrez examiner.

2. L'augmentation du nombre de Parties à la Convention a suscité de nouvelles attentes mais aussi l'espoir que la communauté mondiale adoptera le principe de la conservation des ressources vivantes en vue du développement durable - l'idée que la conservation du milieu naturel et le développement économique sont inséparables.

Cette question n'est pas nouvelle pour la CITES - mais elle reste à l'ordre du jour.

Pour que l'action de la CITES soit couronnée de succès, le fossé entre la durabilité et la conservation - notions comprises dans leur acception courante - doit être comblé. Le fossé s'est creusé parce que nos sociétés ont été amenées à croire que la conservation est diamétralement opposée à l'utilisation durable. En d'autres termes, la durabilité s'appuie sur le principe de gestion prudente des ressources naturelles en vue de les conserver. Dans un monde interdépendant, la conservation est également une question de préservation éclairée de nos propres intérêts afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Pour réussir, toute politique de conservation des espèces sauvages doit reposer sur une évaluation scientifique de la situation et reconnaître les objectifs, les besoins et les priorités des populations. Elle doit être conçue de manière à donner aux populations les moyens de maîtriser leur existence en participant activement aux mesures de conservation.

Les communautés locales doivent participer davantage à la gestion des ressources biologiques et tirer parti de leur conservation. Dans de nombreuses parties du monde, les populations autochtones considèrent les ressources naturelles comme essentielles à la pérennité de leur culture et à leur réussite économique, aussi doivent-elles faire l'objet une attention particulière dans tous les programmes de conservation.

Mesdames et Messieurs, si cette question est omise ou négligée au cours des débats de la présente session, je crains que nous ne perdions l'appui des habitants des pays pauvres et en développement où vivent la majorité des espèces inscrites aux annexes à la CITES.

Je sais que souvent, la voix de ces populations démunies n'est pas entendue. Il est de notre devoir de les écouter comme nous entendons la voix des groupes riches et puissants du nord.

Il me semble que les débats sur la vigogne, par exemple, sont une bonne occasion de montrer comment promouvoir la conservation en suscitant dans la population locale une motivation d'ordre économique.

De simples mesures réglementaires ne suffiront pas. Il nous faut des instruments économiques nouveaux et innovateurs, faute de quoi la dynamique de la croissance démographique, la pauvreté, la disparition des habitats ainsi que les réseaux criminels complexes prélèveront un lourd tribut.

Permettez-moi de commenter quelques-unes des principales questions actuelles.

Premièrement, si les différentes propositions d'inscription d'espèces aux annexes de la CITES étaient adoptées, plus d'une centaine de nouvelles espèces seraient inscrites. Si l'inscription des espèces aux annexes - notamment à l'Annexe I - se justifie pour parer au plus pressé, c'est une mesure dont il n'y a pas lieu de se réjouir. L'inscription en elle-même est signe d'échec, prouvant que toutes les autres mesures de gestion prises pour conserver l'espèce ont échoué. La session pourrait examiner ce point.

Deuxièmement, sur les 136 propositions d'amendements aux annexes, plusieurs sont très controversées.

J'espère que les Parties trouveront la meilleure façon de les traiter de manière objective et impartiale, et que les décisions finales fondées sur les meilleures informations disponibles respecteront l'esprit et la lettre de la Convention tout en accordant toute l'attention voulue aux intérêts légitimes des Etats de l'aire de répartition.

La question de la conservation des éléphants et des rhinocéros reste préoccupante. Le déclin continu de leurs populations viables dans de nombreux pays a créé une situation qui a apparemment résisté à toutes les mesures de conservation prises par la CITES depuis de nombreuses années. Vous n'êtes pas sans savoir que le commerce international des parties et produits de rhinocéros a été interdit en 1977, lorsque les cinq espèces de rhinocéros ont été inscrites à l'Annexe I de la CITES. En 1989, à la 7<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, tenue à Lausanne, une résolution similaire a été adoptée en vue de l'inscription des populations d'éléphants d'Afrique à l'Annexe I, avec pour effet d'interdire le commerce international des parties et produits de l'éléphant.

Malheureusement, la situation mondiale ne s'est pas améliorée, notamment en ce qui concerne les rhinocéros et le tigre. En fait, la crise de la conservation - pour ces animaux - semble s'intensifier dans de nombreux pays.

Préoccupé par la conservation des éléphants, des rhinocéros et du tigre, le PNUE a décidé de faire de leur conservation une question prioritaire.

Entre 1992 et 1993, le PNUE a accueilli trois conférences réunissant les Etats des aires de répartition des éléphants et des rhinocéros, les Etats consommateurs et les donateurs afin d'aborder la question du financement de la conservation de ces espèces. L'on attendait une injection massive de fonds par les donateurs dans les projets de conservation relatifs à ces espèces. Des propositions de projets totalisant plus de USD 55 millions sur plusieurs années ont été avancées au cours de ces conférences. En fait, l'engagement total des donateurs s'est monté à moins de USD 10 millions dont la plus grande partie était déjà réservée à des projets en cours.

Le PNUE a également parrainé avec le Gouvernement indien la première réunion des Etats de l'aire de répartition du tigre, tenue à New Delhi en mars 1994, au sujet de la conservation de cette espèce. Cette réunion a lancé le Forum mondial sur le tigre.

Ces conférences ont également adopté un certain nombre de résolutions. Elles ont pris une mesure très importante en avalisant l'établissement du Service du PNUE de conservation des rhinocéros et des éléphants, chargé d'assurer la coordination technique, de trouver des ressources financières, de veiller à ce que les gouvernements s'engagent dans l'application de stratégies et de plans d'action en vue de conserver les éléphants et les rhinocéros et de continuer à résoudre les problèmes de conservation.

Afin de faciliter la réalisation de ce programme, un appel a été lancé aux administrateurs du Fonds mondial pour l'environnement afin qu'ils donnent la priorité aux projets de financement incluant la conservation des éléphants, des rhinocéros et du tigre. Le Service du PNUE de conservation des éléphants et des rhinocéros a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1994.

La conservation des éléphants, des rhinocéros, du tigre et de nombreuses autres espèces de plantes et d'animaux dans le contexte de la CITES nécessite un examen critique par la Conférence des Parties. Je prie les délégués de faire preuve de la plus grande objectivité dans leurs délibérations sur la conservation de ces espèces. J'espère que les débats seront fondés sur des prises de position authentiquement scientifiques et écologiques.

Permettez-moi de passer à présent à la question des nouveaux critères d'amendement des Annexes I et II.

Cette question complexe est au coeur de la Convention. Je vous demande instamment de fonder vos débats sur des analyses scientifiques rationnelles, de considérer le principe de précaution comme la pierre angulaire de la conservation et de trouver un juste équilibre entre la rigueur scientifique et les réalités concrètes.

Je ne peux pas conclure sans mentionner l'engagement des Parties dans un fonctionnement optimal de la Convention. Les législations nationales d'application de la CITES sont encore malheureusement inadéquates dans de nombreux pays. Sur ce point, on ne soulignera jamais assez l'importance du projet du Secrétariat d'analyser les programmes nationaux. Tout doit être fait à présent pour les améliorer puisque c'est à ce niveau que commence effectivement la mise en oeuvre de la Convention.

Je profiterai également de l'occasion qui m'est offerte ici pour féliciter le Secrétariat pour son travail hautement professionnel, sa fidélité à la noble cause de la conservation et sa contribution à notre lutte commune pour sauver la planète.

Il convient cependant de souligner que les ressources du Secrétariat ne sont pas extensibles à l'infini. Les meilleurs idées et projets approuvés par la Conférence des Parties ne pourront pas être réalisés si la situation actuelle perdure. Je constate avec regret qu'après quelques années de paiements relativement réguliers des contributions annuelles, cette année, la tendance des paiements est très négative. A la fin d'octobre, à peine plus d'un tiers des contributions annuelles totales avaient été versées au fonds d'affectation spéciale. Dans ces conditions, l'appui du PNUE – qui dépasse le montant des frais généraux d'administration – devient vital. Toutefois, le PNUE doit lui aussi relever des défis financiers.

Tout le monde semble s'accorder sur le fait que le budget de la CITES est inadéquat. Pourtant, son mandat sans cesse élargi nécessite un appui financier accru. Le Secrétariat a préparé un budget très sobre, sans fonds de réserve. Avec l'adoption possible de nouveaux projets de résolutions, la représentation des pays en développement au sein des trois principaux comités permanents et les dépenses accrues de nombreuses autres lignes budgétaires, le budget de la CITES pourrait dépasser largement les fonds alloués.

Je prie instamment les Parties de remplir leurs engagements financiers, contribuant ainsi à éviter les coupes pénibles qui sont à présent envisagées dans plusieurs projets entrepris par le Secrétariat.

Vingt ans après l'adoption de la CITES, le monde d'aujourd'hui n'est plus celui des années 1970; il est tourné vers les années 1990 et au-delà. Les questions que vous allez aborder durant la présente session sont de réels défis. Je sais que les discussions qui auront lieu ici ne seront pas exemptes de charge émotionnelle lorsque vous tenterez de définir les fondements mêmes de la durabilité. Le jugement des Parties sera soumis à l'examen le plus rigoureux qui soit. Cependant, en ayant l'objectif de la Convention toujours présent à l'esprit, je suis sûre que la Conférence des Parties réalisera des progrès louables.

Nos remerciements les plus vifs vont au pays hôte, non seulement pour sa prééminence dans la lutte pour la préservation et la protection des espèces menacées mais pour son activité inestimable dans l'organisation de la neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES.

Je vous souhaite à tous la session la plus fructueuse et la plus stimulante sur le plan intellectuel.

ALLOCUTION DE MONSIEUR MURRAY HOSKING,  
PRESIDENT DU COMITE PERMANENT

Distingués délégués et observateurs, bienvenue à la neuvième session de la Conférence des Parties.

J'ai le plaisir de vous informer que depuis la dernière session de la Conférence des Parties, la famille CITES, composée de nations souveraines, s'est notablement agrandie, passant à 124 Parties à la Convention. En 1992, la Guinée équatoriale et l'Estonie ont rejoint nos rangs. En 1993, la Slovaquie et la République tchèque ont adhéré séparément à la CITES, de même que la Barbade et, plus tard dans l'année, la République de Corée. Les adhésions les plus récentes, en 1994, sont celles du Viet Nam, de Saint Kitts-et-Nevis, du Mali et de la Roumanie. Autre bonne nouvelle: l'Erythrée et la Sierra Leone viennent d'adhérer à la Convention – leur adhésion ne prenant toutefois effet qu'au début de l'année prochaine – portant à 126 le nombre des Parties. Je suis sûr que toutes les Parties se joignent à moi pour adresser une cordiale bienvenue à ces nouveaux venus de la famille CITES. Si, en tant que représentants de nouvelles Parties, les procédures de la session sont nouvelles pour vous, n'hésitez pas à demander l'assistance des autres Parties et du Secrétariat, qui vous aiderons à vous familiariser avec les différents processus et procédures de la Convention.

Depuis la session de Kyoto, nous avons célébré le vingtième anniversaire de la CITES; le Comité permanent a eu le privilège de participer à cette célébration en mars 1993 à Washington. Nous sommes reconnaissants à nos hôtes, les Etats-Unis d'Amérique, d'avoir facilité notre participation à ces festivités. Si je devais choisir un thème pour la neuvième session de la Conférence des Parties, il me semble que ce serait: "Jeter les bases des 20 prochaines années".

Tant de questions à l'ordre du jour touchent au coeur même de la Convention:

- nous chercherons à regrouper les résolutions adoptées par la Conférence des Parties depuis 20 ans afin d'administrer de façon aussi directe et compréhensible que possible ce "droit non contraignant" de la Convention;
- nous examinerons une série de critères révisés d'amendement des annexes – à coup sûr, la tâche la plus essentielle pour la CITES;

- nous réexaminerons, une fois encore, quelques-uns des thèmes persistants traités par la CITES: l'éléphant d'Afrique, les rhinocéros, le tigre, les espèces marines, les bois – thèmes dont nous savons qu'ils nécessitent davantage encore d'attention pour trouver des solutions;
- enfin, certaines propositions demandent l'examen de la Convention elle-même – pour voir si sa structure et son fonctionnement sont adaptés aux 20 prochaines années. Cette activité, si elle a lieu, devra être conduite correctement afin de veiller à ce que le meilleur de la CITES soit renforcé et que la Convention ait des fondations solides.

Ayons donc à l'esprit, au cours des deux semaines à venir, que nous jetons littéralement les bases de la CITES pour les 20 prochaines années.

Je suis sûr que nos débats seront constructifs et axés sur l'avenir. En tant que famille de nations, nous savons aborder les débats dans cet esprit. S'il y a des désaccords, de temps à autre, comme dans toutes les familles, nous savons bien que nous sommes tous motivés par notre préoccupation commune pour la conservation de la diversité biologique du monde, que les espèces menacées sont sous notre protection et que nous sommes comptables devant les peuples de toutes les nations souveraines que nous représentons, de la protection et, s'il y a lieu, de l'exploitation durable des espèces sauvages.

Que nous fassions partie des tenants de la conservation des espèces pour leur valeur intrinsèque ou que nous considérions qu'elles doivent être exploitées pour être conservées, je suis convaincu que nous reconnaissons tous qu'une trop grande partie de la diversité biologique du monde a déjà disparu en vain, notamment par une exploitation non réglementée.

On dit de la CITES qu'elle est "La" convention pragmatique. C'est en trouvant, durant nos deux semaines de travail, des solutions pratiques et réalistes aux questions qui se posent, que cette réputation sortira renforcée et que nous oeuvrerons dans l'intérêt des espèces sauvages et de tous ceux qui travaillent sur le terrain à leur conservation, à leur gestion et à leur réglementation.

A nouveau, bienvenue à tous.

DISCOURS LIMINAIRE DE MONSIEUR BRUCE BABBITT,  
SECRETARE D'ETAT AMERICAIN A L'INTERIEUR

Au nom du président Clinton et de son gouvernement, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à la Conférence des Parties, de retour aux Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de sa neuvième session.

Il y a un peu plus de 20 ans, le samedi 3 mars 1973, le *New York Times* publiait un bref article en huitième page pour annoncer que les délégués de 80 nations réunis à Washington avaient signé un traité visant à protéger les espèces sauvages menacées d'extinction en raison des pratiques du commerce international.

A l'époque, nombreux étaient les sceptiques qui doutaient qu'un traité multilatéral aussi ambitieux fût jamais ratifié, et plus encore qu'il pût être efficace. La suite des événements devait leur donner tort. L'histoire a montré que l'avènement de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) était un événement extraordinaire, qui n'eut d'égal que ses résultats – non moins extraordinaires.

### Un brillant palmarès

Je ne citerai que quelques-uns des nombreux succès éclatants remportés par la Convention dans la protection de la diversité biologique de la planète:

- En 1973, les Parties ont inscrit le léopard à l'Annexe I de la Convention en tant qu'espèce menacée d'extinction imminente en raison de la demande mondiale de manteaux de léopard. Avant cette décision, les Etats-Unis importaient à eux seuls 7000 peaux de léopards chaque année. Depuis l'inscription de cette espèce à l'Annexe I, le marché de manteaux de léopard a pratiquement disparu.
- Dans les années 1980, la CITES s'est engagée dans la protection des oiseaux tropicaux, poussés vers l'extinction par la demande mondiale d'oiseaux de compagnie de plus en plus exotiques et ornementaux. Ce marché était parfaitement licite; c'était aussi la voie royale vers l'extinction. A eux seuls, les Etats-Unis importaient 1000 aras macao par an; après l'inscription de l'espèce, nos importations licites sont tombées à 10 spécimens. Dans les trois ans précédant l'inscription du cacatoès des Moluques, les Etats-Unis en ont importé légalement plus de 5 000; depuis l'inscription, six oiseaux seulement ont été importés.

La réussite la plus importante à mettre à l'actif de la CITES est sans doute d'avoir sauvé l'éléphant d'Afrique du massacre sanglant perpétré par les braconniers internationaux en quête d'ivoire. Lorsque la frénésie du braconnage a débuté, en 1970, l'ivoire se vendait à un prix inférieur à trois dollars la livre. Dans les années 1980, le prix de l'ivoire a augmenté de 10 000%, atteignant USD 300 la livre. En 10 ans, les braconniers ont abattu 700 000 éléphants: 70 000 éléphants par an, soit 200 éléphants par jour ou un éléphant toutes les huit minutes.

En 1989, la Conférence des Parties a inscrit l'éléphant d'Afrique à l'Annexe I, l'interdiction du commerce de l'ivoire prenant effet en janvier 1990. Les résultats furent immédiats. Au Kenya, 10 fois moins d'éléphants ont été abattus chaque année: 2000 en 1989; 200 en 1990; moins de 20 en 1991. En Afrique orientale, le prix de l'ivoire s'est effondré, passant de USD 663 à USD 22 la livre. En juin 1990, le marché américain de l'ivoire s'est éteint, principalement parce que l'opinion publique stigmatisait l'usage décoratif de l'ivoire.

Pour toutes ces raisons, les Etats-Unis sont convaincus de la nécessité de maintenir l'interdiction du commerce de l'ivoire. L'interdiction est effective. Elle a le soutien massif de l'opinion publique mondiale. Elle a préservé l'éléphant d'Afrique du carnage incontrôlable perpétré par les braconniers.

Un des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique vient proposer à la neuvième session d'autoriser un commerce limité de peaux, arguant que les éléphants peuvent – et doivent – faire l'objet d'un abattage sélectif régulier. Cet Etat ne propose pas de lever l'interdiction du commerce de l'ivoire, ni de la modifier de quelque manière que ce soit.

Les Etats-Unis reconnaissent que cette proposition établit une distinction entre le commerce de l'ivoire et celui des peaux. Nous reconnaissons également que l'Afrique du Sud, qui gère de façon durable ses troupeaux d'éléphants, est en droit de voir sa proposition examinée attentivement et pleinement débattue, dans la meilleure tradition de la Conférence des Parties.

La vraie question que se posent les Etats-Unis est de savoir s'il est réellement possible d'autoriser le commerce des peaux sans compromettre l'interdiction du commerce de l'ivoire – s'il est réaliste d'imaginer qu'il peut y avoir une cloison étanche entre l'ivoire et les peaux. De même que nous encourageons l'ouverture d'un débat, nous estimons qu'il faut le replacer dans le contexte de l'interdiction du commerce de l'ivoire – de l'importance et de la réussite de cette interdiction.

La CITES a prouvé son efficacité en tant qu'organisme régulateur de l'importation et de l'exportation des espèces menacées. Cependant, sa réussite n'a pas été probante dans deux domaines. Ce sont ces questions que je souhaite aborder ce matin.

Premièrement, il faut reconnaître que le but principal de la CITES est de veiller à ce qu'aucune activité commerciale n'entraîne l'extinction d'une espèce. Or, aujourd'hui, le marché noir nargue les gouvernements qui s'emploient à lutter contre la fraude. Ensuite, il faut admettre que l'action entreprise pour préserver la diversité biologique dépend dans une large mesure de celle engagée pour protéger les habitats.

### Nécessité croissante de lutter contre la fraude

Par une ironie frustrante, alors même que la Convention améliore son efficacité, la menace du braconnage est plus grande que jamais.

Les distances se réduisent. Des frontières autrefois fermées pour des raisons idéologiques sont à présent ouvertes au commerce. La communication est toujours plus rapide et facile. Le commerce quel qu'il soit – licite ou illicite – est toujours plus actif.

Dans ce nouveau climat général, le marché noir des espèces sauvages prospère. Durant nos deux semaines de réunion, dans le sud-est des Etats-Unis, un braconnier trouvera un acheteur étranger prêt à payer USD 5000 pour une vésicule biliaire d'ours noir. Aujourd'hui, dans sa résidence new-yorkaise, un respectable homme d'affaires nourrit un ara hyacinthe de USD 30 000. Ce soir, quelque part en Asie, un groupe de 15 convives sera prêt à payer USD 20 000 pour consommer de la soupe de pénis de tigre.



L'existence de ces marchés noirs pose la question de l'efficacité du système CITES. Deux espèces en particulier en illustrent les faiblesses.

Le tigre d'Asie et le rhinocéros noir sont inscrits à l'Annexe I depuis plusieurs années. Pourtant, leur avance vers l'extinction se poursuit inexorablement.

Le système CITES – qui a si bien fonctionné pour d'autres espèces – est inopérant pour les rhinocéros et le tigre. L'usage de corne de rhinocéros et d'os de tigre est ancré dans des pratiques traditionnelles et médicales. Il est donc peut-être plus difficile pour le gouvernement d'un pays d'Asie d'interdire la consommation de vin d'os de tigre que pour le Gouvernement américain d'éliminer le marché des manteaux de léopard: la mode passe plus vite que la tradition.

Quoi qu'il en soit, aussi difficile soit-il de changer la demande fondée sur la tradition et consacrée par le temps, nous n'avons pas le choix. L'autre volet de l'alternative est inacceptable: la disparition des tigres et des rhinocéros dans la nature – de notre vivant.

En septembre 1993, je me suis rendu à Bruxelles pour discuter avec le Comité permanent de la meilleure manière de renforcer la lutte contre le braconnage et la vente illicite d'os de tigre et de corne de rhinocéros. Les faits présentés à Bruxelles témoignaient de la persistance d'importants marchés de ces produits dans plusieurs parties du monde et ont conduit le Comité permanent à demander unanimement aux Parties d'envisager de prendre des sanctions commerciales à l'encontre de ceux qui continueraient de pratiquer ce commerce.

Deux mois plus tard, donnant suite à une résolution du Comité permanent, et en application de l'amendement Pelly, les Etats-Unis notifiaient aux parties impliquées dans le commerce de rhinocéros et de tigre leur intention de prendre des sanctions si des progrès n'étaient pas accomplis en temps voulu.

Six mois après la notification, et en l'absence de progrès d'une des parties, les Etats-Unis ont effectivement imposé des sanctions. Pour la première fois dans l'histoire de la CITES, des sanctions ont été imposées – retranchant USD 23 millions du montant annuel du commerce.

La notification a entraîné des progrès importants. Les sanctions, quant à elles, ont abouti à des améliorations. Les autorités de Taïpei ont adopté une nouvelle loi visant à renforcer la lutte contre la fraude. Pourtant, ces mesures n'ont pas eu d'effets tangibles sur le commerce du tigre et du rhinocéros, aussi l'administration Clinton poursuivra-t-elle ses consultations et sa coopération avec le Secrétariat et le Comité permanent, afin de réduire puis d'éliminer le commerce illicite qui menace de détruire ces splendides animaux.

Les sanctions prises par les Etats-Unis – unilatéralement mais dans le cadre de la CITES – sont le type de mesures de lutte contre la fraude indispensables pour garantir le succès à long terme de notre action. Si leurs sanctions commerciales unilatérales prises afin de protéger les espèces sauvages sont véritablement uniques, les Etats-Unis ne sont – de loin – pas les seuls à agir de manière à compléter l'action menée par la CITES dans la lutte contre la fraude.

En septembre, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Ouganda, le Swaziland, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont signé l'Accord de Lusaka afin de mettre un terme au commerce illégal des espèces menacées. Durant des décennies, ces six nations ont assisté à l'éradication de 97% de leurs rhinocéros et de 90% de leurs éléphants. Pendant des décennies, elles ont constaté la diminution des recettes du tourisme et la baisse de leurs revenus locaux. Cette année, elles ont décidé d'y mettre un terme.

Sur la base de relations définies par la CITES, elles ont formé la première équipe de travail internationale sur les espèces sauvages. Ensemble, elles réaliseront des opérations et des enquêtes transfrontalières, elles échangeront leurs expériences et utiliseront une banque de données centralisée afin de réunir et d'analyser les informations.

Ces nations se sont fixé cette tâche parce qu'elles voient le défi qui se présente à chacun de nous. Elles reconnaissent que la CITES ne peut réussir que si chaque Partie est prête à prendre des mesures en son nom. Cependant, il reste une infinité d'autres mesures que chaque Partie et chaque ONG peut – et doit – prendre dans cet esprit:

- Plusieurs organismes américains ont annoncé le lancement d'un programme pilote en janvier 1995, au cours duquel des représentants de cinq pays d'Asie seront formés à la mise en oeuvre de la CITES et à la lutte contre la fraude.
- L'*Elephant Conservation Act* consacre un million de dollars par an à aider les Etats de l'aire de répartition à augmenter leur capacité de conservation.
- La *Rhino and Tiger Conservation Act*, promulguée le mois dernier, autorise le financement des mesures de lutte contre la fraude en Asie et en Afrique. Pour agir rapidement, le Département de l'intérieur a transféré USD 100 000 du budget de cette année au nouveau programme.
- Nous ne sommes pas les seuls engagés dans ce nouveau programme. Le Fonds mondial pour la nature s'est engagé à verser la contrepartie exacte de la totalité des fonds que nous verserons pour cette année – dollar pour dollar.
- Les Etats-Unis proposent une assistance, notamment sous forme de formation, aux pays qui tentent d'améliorer leur mise en oeuvre de la CITES. En juillet, le *United States Fish and Wildlife Service* a donné un cours sur les techniques d'infiltration dans la lutte contre la fraude, spécialement conçu pour les cadres CITES. Cette pratique devrait être maintenue et nous devrions également mettre notre laboratoire de police scientifique sur les espèces sauvages à la disposition d'un plus grand nombre d'organismes étrangers.

Cette courte liste d'activités doit être le début d'une liste beaucoup plus longue d'engagements spécifiques pris par les Parties à la CITES pour lutter contre la fraude et pour agir dans le sens de l'application de la Convention. Ces engagements sont indispensables car la CITES échouera si nous ne l'appliquons pas.

### **Importance des habitats**

Le second domaine évoqué ce matin nous suggère de faire plus que de nous contenter de réglementer ou d'interdire le commerce des espèces inscrites aux annexes.

Minute après minute, mètre carré par mètre carré, des forêts tropicales humides aux prairies et aux paysages désertiques de mon propre sud-ouest américain, la disparition d'habitats critiques pour les espèces sauvages se poursuit inexorablement. Tout en mesurant les succès remportés par la CITES, gardons à l'esprit qu'ils seront ternis ou remis en question si le saccage mondial de habitats de la faune se poursuit.

De nombreux Etats Parties à la Convention estiment – et je partage leur opinion – que l'exploitation durable des espèces sauvages incite fortement à conserver les habitats et les espèces sauvages, et que toutes les Parties ont l'obligation de s'entraider dans le cadre de la CITES en vue d'établir des programmes de gestion et de prélèvements durables de spécimens d'espèces sauvages à des fins commerciales.

Parmi les nombreuses réussites de la gestion durable appuyée par la CITES, le crocodile illustre peut-être le mieux les possibilités qui s'offrent à nous. Il y a quelques années, l'alligator d'Amérique du Nord, de même que d'autres espèces apparentées d'autres parties du monde, était au bord de l'extinction en raison du braconnage. Les peaux se vendaient au prix de USD 36 le pied carré. La CITES inscrivit alors ces espèces aux annexes et établit un contingentement autorisant un niveau durable de prélèvements et l'élevage en ferme des alligators à des fins commerciales.

Le concept de gestion en vue de l'exploitation durable sera selon toute vraisemblance porté à l'attention de la présente session sous forme de résolutions sur la chasse sportive soumises par plusieurs Etats africains des aires de répartition. Le prélèvement de trophées résultant de la chasse sportive est une forme de conservation des espèces ayant l'appui des Etats des aires de répartition et des pays d'importation, comme en témoigne le contingentement pratiqué dans le cadre de la Convention.

Nonobstant un consensus sur les objectifs, les Etats des aires de répartition avancent que les quotas de chasse établis par la CITES sont parfois sapés par les critères restrictifs imposés par les pays d'importation, y compris le mien. Les pays d'importation, en revanche, estiment que les quotas devraient être fondés sur des plans de conservation légitimes et être examinés en fonction de facteurs tels que la lutte contre la fraude, les données scientifiques les plus récentes et d'autres éléments, notamment la sécheresse et les troubles sociaux.

Si c'est effectivement le problème qui se pose, il devrait être possible de répondre aux besoins des Parties. Les Etats des aires de répartition ont le droit d'être consultés et de négocier, plutôt que de subir des mesures unilatérales. Les préoccupations des pays d'importation devraient elles aussi, dans la mesure du possible, s'exprimer dans le processus officiel d'information et de consultation. C'est en fait ce processus CITES de consultation qui a permis aux Etats-Unis d'imposer des sanctions effectives, en application de l'amendement Pelly, concernant le commerce de rhinocéros et de tigre. En travaillant de concert, nous devrions pouvoir mettre en place des processus similaires pour aborder la plupart des questions touchant aux quotas de trophées de chasse et aux plans de conservation.

#### **Des liens solides entre les partenaires**

Il est un dernier point que je souhaite évoquer ce matin.

La CITES est le traité le plus réussi qui ait jamais été ratifié dans le but de protéger les ressources naturelles de la planète. Cette affirmation est plus un défi qu'un compliment.

Pour relever ce défi, nous devons admettre que la réussite collective dépend en dernier ressort de la compréhension et de l'appui de l'opinion publique. Des liens solides sont indispensables entre les Parties et entre elles-mêmes et leurs partenaires – les ONG et les entreprises privées – afin d'expliquer en permanence ces questions. Forts d'un large soutien de l'opinion publique, nous pourrions élargir notre action et protéger la diversité biologique.

Cette association nous a permis de réussir dans le passé. Je suis certain qu'elle nous permettra de réussir à l'avenir.

ALLOCUTION DE CLOTURE DE MONSIEUR IZGREV TOPKOV,  
SECRETARE GENERAL DE LA CITES

Notre neuvième session de la Conférence des Parties à la CITES touche à sa fin. Deux semaines trépidantes vont faire place à un week-end serein dans la nature sauvage des Everglades.

Il serait sans doute prématuré d'entreprendre une analyse en profondeur et de tirer des conclusions.

Il pourrait même être dangereux de le tenter. L'émotion risquerait de rendre certains trop optimistes ou de plonger les autres – bien moins nombreux – dans un pessimisme injustifié.

Cependant, nous pouvons déjà faire un bilan. Ce bilan – du moins si l'on se place dans la perspective du Secrétariat – est très, très positif.

Après tout, toute réunion de famille est constructive si l'orage qui éclate à l'extérieur couvre le bruit dans la maison.

- a) Deux mille pages de documents préparés avec sérieux ont été étudiées tout aussi sérieusement et discutées de manière approfondie. Les débats ont entraîné des décisions d'une importance exceptionnelle pour la Convention.
- b) La plupart des décisions ont été adoptées par consensus. Permettez-moi de citer la plus importante – le haut fait de la session: l'adoption des nouveaux critères.  
  
Soyons honnêtes avec nous-mêmes. Combien d'entre nous ici présents pensaient que la question prendrait cette tournure? La sagesse a permis que l'impossible se réalise.
- c) Nous avons adopté, il est vrai, 26 nouvelles résolutions. Mais dans le même temps, notre importante activité de regroupement des décisions de la Conférence des Parties s'est achevée avec succès après deux ans d'un travail très difficile.
- d) Contrairement aux notions sur lesquelles on s'appuyait précédemment pour s'efforcer de convaincre – pas seulement le grand public mais également nous-mêmes – la Conférence s'est débarrassée – à tout jamais, je l'espère – de son image de Convention vouée à une espèce unique et du complexe de la mégafaune.
- e) Contrairement à ce qui se passe aux Nations Unies et ailleurs, notre autodiscipline et notre dévouement nous ont permis de venir à bout – à temps – d'une charge de travail très lourde liée à un ordre du jour comportant plus de 200 points.
- f) En ces temps difficiles pour tous, nous avons réussi à établir un budget équilibré, reflétant un juste compromis. Certes, les temps sont durs – plus durs pour certains que pour d'autres. Permettez-moi cependant de remercier ces derniers d'avoir accepté d'assumer une part plus lourde du fardeau financier afin de garder la Convention vivante et forte. Merci à la France, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et à la Suisse, pour les contributions supplémentaires considérables qu'ils se sont engagés ici à fournir pour de nouveaux projets.
- g) Bien que la question de l'éléphant se soit à nouveau posée, l'ambiance générale n'a rien eu de comparable avec les échauffements d'une session passée restée dans tous les esprits. Certains diront: "La belle affaire! Il devrait toujours en être ainsi". C'est vrai. Qu'il en soit

ainsi dorénavant! Et pour toujours. Maintenons l'état d'esprit qui était le nôtre à Kyoto et qui s'est confirmé ici. C'est là notre grande victoire.

- h) Si l'on en juge par les normes de la CITES, les médias ont fait leur travail de manière responsable et sans préjugés. Ils ont découvert que la CITES est un sujet qui permet d'en écrire plus long que ce qui servirait à remplir les colonnes laissées vides par la grève du base-ball.

Gardons toutefois également à l'esprit ceci: oui, il peut y avoir des déceptions. Il peut y avoir une certaine amertume. Ce serait trop beau si chacun pouvait obtenir tout ce qu'il désire.

Si nous avons réalisé quelques-uns des équilibres nécessaires – ceux que j'ai mentionnés le premier jour: les espèces phares par rapport aux autres espèces, ou les dispositions financières – il nous reste encore beaucoup à faire avant de trouver d'autres équilibres, dont les principaux sont:

- a) Toujours plus de bonnes décisions / toujours moins d'infractions.
- b) La pleine utilisation des apports excellents et souvent très coûteux de l'UICN, du WWF, de TRAFFIC, du WCMC, du groupe d'experts et autres spécialistes, laisse encore beaucoup à désirer.
- c) En ce qui concerne les liens entre les conventions de conservation telles que la CITES et les accords de libéralisation du commerce, nous sommes plus que pour toute autre chose aux mains des Parties. Il serait bon que la main droite sache à temps ce que fait la gauche. La CITES comptera 126 Parties en janvier. Ces 126 Etats peuvent exercer leur souveraineté et bloquer le commerce de toute espèce menacée. Que les autres Etats, les 110 Etats membres du GATT, qu'il faudrait présumer "totalement différents", exercent eux aussi leur souveraineté et forment une protestation énergique contre les premiers. Une telle guerre n'est pas nécessaire. Nous espérons que les accords commerciaux tiendront compte de l'environnement parce que, selon la formule d'un sénateur américain parlant du NAFTA: "C'est une confrontation drôlement importante".
- d) Quant à l'équilibre dans le processus même d'inscription des espèces, nous ne voulons pas d'un allongement absurde des annexes qui serait dû à la prise en compte de considérations biologiques ou économiques injustifiées. Nous ne voulons pas en venir au point où le merle sera inscrit à la même annexe que le rhinocéros. Nous ne voulons pas faire de la planète un musée. Parallèlement, comme nous l'avons confirmé hier, nous maintiendrons le principe de précaution comme pierre angulaire de la CITES. Jadis, des tabous religieux protégeaient certaines espèces. Aujourd'hui, nous exigeons qu'aucun abus ne reste impuni.
- e) Et puis, il faut éviter qu'il y ait deux poids, deux mesures. Chaque cas de défense saisie est dûment consigné dans le rapport sur les infractions sous le nom d'un pays – la Zambie ou le Malawi, par exemple. Mais combien d'infractions à la CITES n'aurions-nous pas en moins dans les pays les moins développés si les modes de consommation des pays les plus développés étaient différents?

Lorsque les infractions dans un pays sont excessivement nombreuses, le Secrétariat propose, en demandant l'approbation du Comité permanent, que l'on interdise le commerce avec ces pays ou que l'on prenne d'autres sanctions. Ces dernières années, deux exemples ont montré la très grande efficacité de telles mesures. Nous souhaitons avant tout obtenir des résultats et, en ce sens, il convient de dire qu'ils ont été bien supérieurs à ce que nous espérons. Malheureusement, le revers de la médaille est que l'on peut en conclure que des résultats positifs ne peuvent être obtenus que par le biais d'interdictions.

La CITES compte 126 membres; il est donc hors de question de leur appliquer une interdiction à tour de rôle, tous les trois mois et par ordre alphabétique, ce qui réduirait le système à un instrument dénué de toute valeur. Ce que nous voulons, c'est qu'un événement aussi important et populaire que celui-ci ne se transforme pas en un simple spectacle. La CITES est une réussite notable; c'est pourquoi elle tient un peu du spectacle. Mais elle est aussi l'un des instruments les plus importants du droit international de cette sphère d'activité. Les gouvernements savent qu'ils sont observés par le public, aussi sont-ils à l'écoute des désirs des citoyens de leurs pays.

Quoi qu'il en soit, il nous reste encore un chemin considérable à parcourir pour faire de notre Convention et, plus généralement de la lutte pour sauver la Terre, un succès. Il nous reste encore une chance. Il est toujours possible de gagner la bataille. Mais nous devons agir maintenant. Dans 20 ans, nous serons deux fois plus nombreux. Et nous, les êtres humains, consommons déjà – gaspillons, devrais-je dire – 40% du produit de la photosynthèse mondiale.

La situation serait peut-être meilleure si nous faisons un effort de mémoire et nous nous rappelions que l'économie mondiale – actuellement dans une mauvaise passe, pour ne pas dire plus – connaît toujours une formidable croissance après une guerre. La planète est maintenant en situation d'après-guerre: Aral, la désertification, Tchernobyl, la situation du tigre, les paysages lunaires du nord de la Bohème, Silicon Valley, les marées noires... autant de cicatrices d'une guerre. Pourquoi ne pas engager l'économie, par des moyens d'incitation adéquats, à effacer ces cicatrices? Tout le monde sait que les affaires sont l'adaptateur sublime.

Seules une vision à long terme et des mesures unifiant tous les secteurs de la vie contribueraient à faire de nous plus qu'une modeste brigade du feu dévouée qui court aujourd'hui sur la glace glissante du fleuve Amour au secours du dernier tigre et qui sera présente demain dans la sylvie tropicale pour garder le dernier ara de Spix.

Ainsi seulement pourrions-nous briser le médiocre intérêt à court terme d'hommes égoïstes qui ne se soucient pas des générations à venir. Car c'est une vraie plaie pour le secteur de l'environnement tout entier. C'est aussi la principale plaie dans notre domaine – plus restreint mais certainement pas marginal. Seule une exploitation durable, profitant aux communautés locales et soucieuse des générations à venir, et la répression impitoyable de tous ceux qui ne respectent pas la Convention nous aideront à refermer les plaies.

Le Secrétariat est heureux que la Conférence ait approuvé à l'unanimité la dernière phase de son plan stratégique à long terme. En l'appliquant, nous ferons notre part de travail dans l'ère de l'après-Rio.

A présent, de nouvelles tâches importantes nous incombent – à nous et au Comité permanent. Nous ne nous en plaignons pas! Bien au contraire. C'est pour nous un témoignage de votre certitude que nous pouvons les accomplir – dans le cadre des moyens disponibles.

Parlons de ressources ... et je ne parle pas seulement de moyens financiers mais d'équipement, de ressources

humaines, de législations autorisant le plein usage du potentiel humain.

Permettez-moi, à ce point de mon discours, de faire une digression. Nous avons souvent entendu ces derniers temps le même refrain concernant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la CITES et son accession à la maturité. Certes. Mais bon sang! De quelle maturité parle-t-on si nous avons encore nos dents de lait? Il n'y a pas de maturité sans dents assez solides!!!

Les Parties doivent se faire les dents le plus vite possible.

Revenons aux tâches qui nous attendent. J'ignore comment nous le ferons, mais nous devons également penser à limiter le nombre de points qui seront inscrits à l'ordre du jour de la CdP10. Il est très clair que des discussions plus approfondies et davantage de temps nous seront indispensables à tous – Parties et observateurs – pour présenter pleinement tous les arguments et données à la dixième session.

C'est là musique d'avenir ... un avenir proche, cependant.

Aujourd'hui, nous concluons fièrement une neuvième session très réussie.

Permettez-moi de vous remercier tous, et chacun personnellement, pour avoir fait de cette session une réussite. La liste est longue et j'espère que je n'oublierai personne. Si par hasard c'était le cas, ce serait dû – croyez-moi, à un excès d'émotion.

Je remercie très cordialement notre distingué président, Frank Loy, pour l'admirable chef-d'oeuvre qu'a été la conduite des travaux en séances plénières et des travaux du Bureau. Cher Frank, merci.

Mes très, très chaleureux remerciements à Victoria et Exequiel pour leur direction très compétente et souple des deux principaux comités.

Merci également aux présidents du Comité du budget et du Comité de vérification des pouvoirs et à ceux du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité de la nomenclature. Robin, Susan, Hank, Jim et Steve, merci. Merci, Peter. Qui a dit qu'il n'y avait pas de Comité du manuel d'identification? Merci à tous les présidents des nombreux groupes de travail et comités de rédaction.

Au nom du Secrétariat, permettez-moi d'exprimer notre grande appréciation à l'UICN, au WWF, à TRAFFIC et au WCMC pour leur activité fort utile et leur aide constante.

La plupart d'entre nous auraient eu des problèmes et certains ne seraient même pas arrivés en Floride sans l'assistance hautement professionnelle des représentants de notre agence de voyage, MKI, et de leurs partenaires locaux, le *Fort Lauderdale Visitors Bureau*. Merci à eux.

Nos hôtes de ce magnifique centre de conférences, qui nous ont reçu ces deux dernières semaines sous la direction de leur directeur général, Mark Gatley, méritent réellement notre reconnaissance. Merci.

Cela vaut également pour le personnel d'appui local, les jeunes gens et les jeunes filles toujours prêts à aider aux bureaux de renseignements comme aux photocopieuses.

Nos plus vifs remerciements, du fond du coeur, vont – est-il besoin d'expliquer pourquoi – à l'autre moitié de la famille du Secrétariat – les rapporteurs, les traducteurs et les interprètes. Fermez vos micros un instant, et souriez! Que nos remerciements soulagent votre tension!

Distingués délégués, permettez-moi, de remercier cordialement en votre nom tous les observateurs, les représentants des organisations nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales pour leur esprit de coopération

réellement constructif et leur active participation – facteurs importants de notre réussite.

Permettez-moi également de remercier très sincèrement les représentants de la presse.

Cependant, chers observateurs, chers journalistes, permettez-moi à présent de remercier en votre nom le corps et le cœur de notre session – les délégations des Etats Parties à la Convention.

Cent dix-huit Parties et huit autres Etats. Des opinions divergentes mais un même but. Responsabilité et réactivité, maîtrise de soi, intérêt réel et respect mutuel. Un grand merci à tous.

Merci à vous et aux membres du Comité permanent que vous avez élus. Cher Murray, nous nous souviendrons de vous et de vos collègues. Nous souhaitons à chacun de ceux qui quitte le Comité permanent le plein succès dans son travail quotidien.

Cher Umezu-san, bonne chance à vous, qui prenez à présent la barre. Et puissiez-vous réussir pleinement. Nous sommes impatients de travailler avec vous et avec le Comité permanent nouvellement élu – et dont l'effectif est renforcé.

A ce point, je voudrais remercier à nouveau nos chers invités aux séances plénières extraordinaires: Bruce Babbitt, secrétaire d'Etat américain à l'Intérieur, et Elizabeth Dowdeswell, directeur exécutif du PNUE, pour leur contribution et leurs avis inappréciables.

Mes amis. La liste a été longue. Mais permettez-moi maintenant une digression personnelle. Permettez-moi, en ma qualité de Secrétaire général, de remercier personnellement en quelques mots les membres du Secrétariat. A vous tous, collègues, merci. Merci pour n'avoir pas fait de distinction entre le jour et la nuit. Qu'arrive le matin, et les documents sont prêts. Soyez-en remerciés.

Chers délégués, vous ne trouverez nulle part, pas même dans le document Com. 9.17, de critère biologique indiquant qu'une heure de sommeil est une utilisation durable des ressources humaines. Mais ne vous inquiétez pas. Notre dévouement et votre satisfaction y pallieront. Vous pouvez nous faire confiance.

Comme d'habitude – comme c'était déjà le cas à Kyoto – la partie la plus difficile d'un discours de clôture est de trouver les mots pour remercier le pays hôte. Tout a été dit et redit

– à la séance d'ouverture, aux réceptions; pourtant, une chose est claire: une simple allusion de vous à une éventuelle journée supplémentaire à Fort Lauderdale et nous restons deux semaines de plus.

En attendant, avant que vous nous invitiez à prolonger notre séjour, laissez-moi remercier le Département de l'Intérieur, le *United States Fish and Wildlife Service*, l'organe de gestion, l'autorité scientifique, le personnel de Ken, Laurie et Garry, le Département d'Etat, le *National Marine Fisheries Service*, le gouvernement et le peuple des Etats-Unis d'Amérique, les autorités locales et la population du comté de Broward et de Fort Lauderdale, pour les conditions de travail remarquables qu'ils nous ont fournies et pour leur hospitalité admirable et désarmante. Merci à tous.

Parlant de pays hôte, permettez-moi de terminer en félicitant très cordialement le prochain pays hôte, le Zimbabwe. Nous attendons avec impatience 1997 et une session stimulante dans votre beau pays.

Vous direz ce que vous voudrez mais il reste un groupe – plus important que vous tous – que je souhaite remercier très sincèrement et du fond du cœur. Les petits enfants – tous ceux qui, chaque matin, ont éclairé la journée de leurs chants allègres, ceux dont les dessins illustrant la CITES ornent les murs des salles d'exposition, ceux qui ont participé au concours de rédaction CITES 1997. L'un des gagnants, la petite Rachel, a écrit ceci:

"Je suis un hibou tacheté. Je suis le patriarche de la famille Hibououou ... qui vit dans ce pin de Douglas.

"Je dois maintenant partir mais j'espère qu'à mon retour, dans quelques heures, ma maison – mon arbre – sera encore debout. Les humains se croient sages. Dommage qu'ils ne fassent pas preuve d'autant de sagesse que nous lorsqu'ils traitent le monde que nous partageons tous. Qui leur a donné le pouououvoir?"

Que dirons-nous à Rachel en 1997 pour répondre à sa question? Serons-nous encore divisés, tentant de nous protéger des catastrophes écologiques dans des EGOsystèmes exclusifs? Ou ferons-nous le maximum pour faire de notre planète un ECOsystème agréable pour tous et bruisant de vie?

A la dixième session, les enfants attendront notre réponse.

Merci.